



**SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ**

Tel : 03.89.83.93.46

Sierentz, le 7 Avril 2022

C/R de la réunion du Comité Directeur du 24 Mars 2022 - Début 19h00.

Présents: S. Ammann, G. Bourges, F. Detraye, F. Dirand, G. Flory, G. Meyer, C. Munck, P. Oberrieder, O. Rapp, V. Salles, F. Varaine, G. Waldeck.

Excusés : A. Elser, V. Liebis,

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2022

Après lecture, le compte rendu de la réunion du comité du 10 mars est approuvé à l'unanimité.

2) Programmes des manifestations

- 2 avril après-midi : Championnat Alsace AGR
- 2-3 avril : TAR (pas de repas, bar prévu)
- 9 avril : Soirée en l'honneur des membres « on se retrouve »
- 16 avril après-midi : 2^e tour criterium
- 14 mai après-midi : Inauguration du complexe sportif de la ville de Sierentz, Journée des Associations (défilé à prévoir)
- 15 mai : Brunch citoyen (Stand STS, prévoir de tenir la buvette et atelier)
- 21-22 mai : Championnat du Haut-Rhin 50 m 60 balles couché
- 26 mai : Concours de tir officiers de réserve zone de défense Grand Est (25 M)
- 1^{er} juin : Stage Spectre (repas à prévoir)
- 4-5 juin : 50 m trois positions
- 11-12 juin : Tir public (besoin de volontaires)
- 18-19 juin : Championnat d'Alsace 50 m 60 balles couché
- 10 juillet : Mise à disposition pour repas de midi
- 17 septembre : Soirée d'automne
- 21 octobre : Assemblée Générale du STS

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018)

Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



**SIERENTZ TIR SPORTIF
HOHLEGASSE
68510 SIERENTZ**

Tel : 03.89.83.93.46

- 6 novembre : Choucroute

Il n'y aura pas de bourse aux vêtements cette année.

3) Questions diverses / Tour de table

- Nous recevons des demandes pour l'organisation de séances de « Team Building » d'entreprise autour de la découverte du tir. Un chiffrage et un programme sont à préparer pour répondre à ce type de demandes.
- Il est décidé de ne plus autoriser le tir au calibre 44 Magnum au 25 m jusqu'à ce que les installations soient réparées

L'ordre du jour étant épuisé, pas de question complémentaire, la séance est levée à 21h00.

Gabriel FLORY

Gilles BOURGES

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018)

Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994